



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 août 2014 à 10 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 10 h 30.

CA14 14 0282

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 10 h 35, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 35, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA14 14 0283

Autoriser une dépense de 86 715,02 \$, incluant les taxes à Kubota Montréal Lange Patenaude Équipement, pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire Kubota, L6060 HSTCC 2014, en conformité à l'appel d'offres public 14-13648.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 86 715,02 \$, incluant les taxes à Kubota Montréal Lange Patenaude Équipement, pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire Kubota, L6060 HSTCC 2014, en conformité à l'appel d'offres public 14-13648;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1141478004

CA14 14 0284

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 350 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2014 comme suit : DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ au Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG), 500 \$ à Espaces 67, 400 \$ au Festival International Mizik Kreyol de Montréal; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 200 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 350 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit :

District de Saint-Michel

250 \$ pour le centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG)—Fête des Retrouvailles
400 \$ à Festival International Mizik Kreyol de Montréal—Diverses activités
500 \$ à Espaces 67—Diverses activités et sortie culturelle

District de Parc-Extension

200 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension—Diverses activités

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144539004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0285

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 9224 à 9228, 17^e Avenue, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée selon la réglementation en vigueur pour l'aménagement d'un logement supplémentaire.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 9224 à 9228, 17^e Avenue, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée selon la réglementation en vigueur pour l'aménagement d'un logement supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1141010023

CA14 14 0286

Adopter le second projet de résolution PP14-14009 relatif aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin de démolir le bâtiment existant et construire une nouvelle école de trois étages, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 29 juillet 2014.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 juillet 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 juillet 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que suite à cette assemblée publique des questions avaient été soulevées et soumises au requérant;

CONSIDÉRANT que lors du CCU du 11 août 2014, les membres ont donné un avis favorable à certaines conditions à être ajoutées au dossier;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2014;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 11, 26, 52, 60, 80 à 87, 89 à 105 et 540 à 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions de l'article 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin :

- d'autoriser l'émission d'un permis de démolition conditionnellement au dépôt d'une demande de permis de construction;
- d'autoriser que la délivrance de tout permis ou certificat ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.;
- de construire un nouveau bâtiment d'une hauteur variant entre 1 et 3 étages et d'une hauteur n'excédant pas 17 mètres;
- d'autoriser un alignement de construction variant entre 3 mètres et 8 mètres;
- d'autoriser qu'une façade soit composée que partiellement de maçonnerie;
- d'autoriser qu'une façade soit composée de plus de 40 % d'ouverture;
- d'autoriser qu'aucune case de stationnement soit aménagée sur la propriété;
- d'autoriser qu'aucune aire de chargement soit aménagée sur la propriété.

À la condition :

- que la couleur et que la texture de la brique soient similaires à celles dominantes dans le secteur et qu'elles fassent l'objet d'approbation par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises avant l'émission du permis de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Elsie LEFEBVRE

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.02.

La secrétaire d'arrondissement substitut appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Elsie LEFEBVRE, Mary DEROS, Frantz BENJAMIN, Sylvain OUELLET.

VOTENT CONTRE : 0

L'article 40.02 est adopté à l'unanimité, et il est

résolu en conséquence.

40.02 1144992002

CA14 14 0287

Adopter le premier projet de résolution PP14-14010 pour l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis et pour la construction d'un bâtiment dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur prescrite sur la propriété sise au 8464, 10^e Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 13 et 625 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder les demandes d'autorisation pour l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis dans un secteur autre que résidentiel à un niveau supérieur qu'il occupait lorsqu'il était autorisé de plein droit et pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur maximale prescrite qui correspond à 2 mètres au-dessus du niveau du trottoir sur la propriété sise au 8464, 10^e Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1141010025

CA14 14 0288

Adopter le premier projet de résolution PP14-14011 relatif à une dérogation à l'usage résidentiel (H.2-4) prescrit afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17^e Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2-4) afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17^e Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, et ce, aux conditions suivantes :
 - que l'usage E.5(2) soit limité à une superficie de 1 400 m², au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - que toutes les nouvelles ouvertures soient réalisées dans les mêmes proportions que celles existantes et qu'elles reprennent les mêmes matériaux que celles-ci;
 - que tous les équipements mécaniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement soient installés au toit du bâtiment et qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique;
 - que la cour latérale fasse l'objet d'un aménagement paysager;
 - que la surface des dix (10) cases de stationnement dédiées au nouvel usage soit recouverte d'un ou de plusieurs matériaux conformes à ceux prescrits à l'article 580.1 du règlement de zonage 01-283;
 - que le revêtement d'asphalte à l'arrière de l'immeuble, entre le bâtiment et le trottoir, soit remplacé par des végétaux plantés en pleine terre, sauf pour les aires de circulation et de chargement;
 - que toutes les livraisons se fassent en semaine, entre 8h et 17h;
 - qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 24 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1145898014

CA14 14 0289

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement des saillies en façade du bâtiment situé aux 8184-8188, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000775067.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant le remplacement des saillies en façade du bâtiment situé aux 8148-8188, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000775067.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1141385046

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0290

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7763-7769, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000774538.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7763-7769, rue Saint-Denis à condition que:

- la partie centrale vitrée des portes soit composée d'un verre clair sans motifs;
- les vitraux soient réinsérés dans la partie supérieure fixe des fenêtres. Un croquis du modèle des vitraux doit être soumis à la Direction avant l'émission du permis;
- les fascias existants soient peints de couleur noire afin de s'harmoniser aux nouveaux garde-corps.
Demande de permis numéro 3000774538.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1141385045

CA14 14 0291

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 7757-7761A, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000771854.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 7757-7761A, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000771854.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1141385041

CA14 14 0292

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement des saillies en façade du bâtiment situé aux 8512-8516, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000768915.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans D01 à D05 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant le remplacement des saillies en façade du bâtiment situé aux 8512-8516, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000768915.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141385042

CA14 14 0293

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la maçonnerie du bâtiment situé au 215, rue de Castelnau Est. Demande de permis 3000777493.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant la réfection de la maçonnerie du bâtiment situé au 215, rue de Castelnau. Demande de permis numéro 3000777493.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1141385047

CA14 14 0294

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété sise au 7900, 8^e Avenue, pour une période n'excédant pas trois ans. Demande de permis 3000777365.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Classes modulaires temporaires - école St-Bernardin » et « Plan d'implantation des bâtiments temporaires - 7900, 8^e Avenue », datés de juillet 2014, préparés par La Boîte - Architecture Design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 et visant à installer des bâtiments temporaires sur la propriété sise au 7900, 8^e Avenue, pour une période n'excédant pas trois ans (demande de permis 3000777365) aux conditions suivantes :

- que leur installation ne requiert pas la coupe des arbres existants;
- qu'ils soient entièrement démantelés lorsque l'école Saint-Bernardin de Sienne, située au 2950, rue Jarry Est, sera reconstruite, et ce, même si la période de 3 ans suivant cette approbation, n'est pas entièrement écoulée;
- que le revêtement de fibrociment au-dessus des fenêtres soit de couleur beige;
- que le parement d'acier corrugué de couleur fusain soit substitué par un parement d'acier corrugué de couleur beige;
- que les fenêtres soient subdivisées en quatre parties égales pour s'harmoniser avec le bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1141010021

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0295

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7367-7369, 6^e Avenue. Demande de permis 3000769405.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-301 à A-303 et A-401, préparés par Bergeron Thouin Associés Architectes Inc., déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant l'aménagement d'une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7367-7369, 6^e Avenue. Demande de permis numéro 3000769405.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1141385044

CA14 14 0296

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant une partie d'un logement inscrit dans le projet de construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages au 7663, avenue Casgrain. Demande de permis 3000762048.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A3, A5, A6 et A8, préparés par Catherine Milanese architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant l'aménagement d'une construction hors-toit abritant une partie de logement inscrit dans le projet de construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages au 7663, avenue Casgrain. Demande de permis numéro 3000762048.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1141385037

CA14 14 0297

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur les bâtiments situés aux 9406 et 9408, rue de Martigny. Demandes de permis 3000749941 et 3000749943.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans *Élévation façade et implantation*, *Élévation gauche*, *Élévation arrière* et *Mezzanine*, réalisés par Planiplan en date d'avril 2014, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juillet 2014, et ce, conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1144992006

CA14 14 0298

Approuver la modification aux plans précédemment approuvés (résolutions CA13 140380 et CA14 14 0135) visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété sise au 8350, rue Jeanne-Mance. Demande de permis 3000710671.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan *Élévations proposition V 12.0*, réalisé par Stendel + Reich en date du 18 juin 2014 et estampillés par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juillet 2014, modifiant les plans approuvés aux résolutions CA13 140380 et CA14 140135.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1144992007

Levée de la séance

À 10 h 50 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement substitut

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.